



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

DSCC Paris

avril 2018

PASS NAVIGO N°2

LE RETOUR À LA RAISON, ENFIN !

Suite aux nombreuses interpellations faites par la CFDT au sujet de cette incompréhensible reprise de montants importants, au prétexte que certains collègues n'auraient pas fourni les justificatifs de paiement de leur titre de transport (Pass navigo), **La Poste a enfin réagi !**

En effet, et après avoir alerté au plus haut niveau et attendu finalement la réalité des fiches de paie d'avril, nous avons pu constater que de fortes sommes avaient été ponctionnées auprès de nombreux salariés.

Hier, la DSCC Paris nous a fait parvenir un message émanant de la BSCC (la branche Courrier-Colis), dans laquelle des décisions fortes ont été prises (lire ci-dessous) :

Décisions immédiates de la BSCC (d'autres dispositions seront prises pour la suite) :

1 Pour les collaborateurs dont la reprise a été supérieure à 50 € au titre du PDE (exceptés pour ceux qui ont demandé un échéancier), un acompte sera versé entre le 25 avril et le vendredi 26 avril d'un montant à hauteur de 70% de la reprise (ex : reprise de 100 euros, acompte de 70 euros).

2 A l'issue, une information sera adressée aux collaborateurs concernés pour leur indiquer la situation à date : nature des montants repris et de l'acompte versé, actions à venir à partir de la paie de juin, modalités de régularisation et retour à une situation normale.

Pour les collaborateurs qui justifieraient entre temps l'utilisation de transport en 2017 et 2018, le remboursement des sommes prélevées avant la justification sera réalisé, le collaborateur continuera à percevoir l'indemnité tout au long de la validité du justificatif transmis. Ce remboursement sera automatique, quel que soit le motif : pas de justificatif, justificatif envoyé trop tard ou non encore pris en compte.

3 Enfin, une mesure conservatoire a été prise concernant ceux qui sont en horaires décalés et contraints d'utiliser leur véhicule personnel, avec une prolongation jusqu'au 31/12/2018.

La CFDT prend acte de cette décision et continue d'exiger l'ouverture de négociation autour d'un PDE* pour que tous les modes de déplacement soient bien pris en compte.

La CFDT se félicite de ce retour à la raison, mais restera extrêmement vigilante quant à la finalité de ses nouvelles dispositions. N'hésitez pas à vous rapprocher d'un représentant CFDT si votre situation nécessitait un accompagnement particulier.



@CFDTSF3C



YouTube



cfdtsf3c.org



Bulletin d'adhésion

CFDT SF3C

23 rue d'Alleray 75015 Paris

01 40 29 82 00

contact@cfdtsf3c.org

www.cfdtsf3c.org

PDE* : Plan de Déplacement Entreprise

**NÉGOCIER & AGIR
POUR CONSTRUIRE NOTRE AVENIR !**